

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORDON

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 14

Date de la convocation : 04 septembre 2026 / Date d'affichage : 04 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme. Méline ISOUX MABBOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme. Claire TRONCHET, M. Thibault PUGNAT, Mme. Françoise MABBOUX, Mme. Sandrine BALMAND, M. Fabrice DEVERLY, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ.

Absent(es) excusé(es) : Mme. Nicole BARRIERA, M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Jacques ZIRNHELT, pouvoir donné à M. le Maire.

Secrétaire de séance : M. Romain PICCAMIGLIO

Motion 2026-01

ADMINISTRATION GENERALE

- Motion opposition doublement du tunnel du Mont-Blanc

Monsieur le Maire expose :

Lors du sommet franco-italien qui s'est tenu à Antibes les 25 et 26 juin 2026, a été annoncée la création d'un comité technique chargé d'étudier la faisabilité d'un second tube routier sous le Mont-Blanc. M. Antonio TAJANI, vice-premier Ministre du gouvernement italien d'extrême-droite, s'est aussitôt félicité de cette annonce. Cette position ambiguë du gouvernement français est intolérable et montre l'absence totale de considération des habitants de la vallée de l'Arve.

Par la voix de son Conseil Municipal, la Commune de Cordon exprime sa totale opposition au projet de doublement du tunnel du Mont Blanc, et plus largement à toute création de nouvelle infrastructure routière internationale au Pays du Mont-Blanc qui impacterait la qualité de l'air et le cadre de vie des 45 000 habitants du territoire.

C'est le sens des engagements de la Convention Alpine signée en 1991 par la France, l'Italie et 7 autres pays avec pour objectif la protection du massif des Alpes. Selon l'article 2, paragraphe 2(j), les Parties contractantes se sont engagées à prendre des mesures en vue de « réduire les nuisances et les risques dans le secteur du transport inter alpin et transalpin, de telle sorte qu'ils soient supportables pour les hommes, la faune et la flore ainsi que pour leur cadre de vie et leurs habitats ».

Alors que le ferroulage entre la France et l'Italie ne représente que 9 % du tonnage transporté, la priorité est de développer les infrastructures ferroviaires, le mode le plus respectueux du développement durable. À quelques années de la livraison du tunnel de base de la liaison ferroviaire transalpine Lyon Turin, désormais annoncée en 2032 - 2033, la priorité du gouvernement français doit être l'accès ferroviaire à la combe de Savoie. Un dossier pour lequel, il a pris un retard considérable qui pourrait conduire à une fin de chantier du tunnel de base de 57,5 km, sans que l'accès ne soit terminé depuis Lyon côté français.

La validation du scénario dit « à grand gabarit » du Lyon – Turin doit se traduire par des engagements financiers rapides et concrets du gouvernement français, permettant de dimensionner les accès en fonction de ce qui est en cours de réalisation en Italie et pour la section internationale de la liaison transalpine. Pas moins d'un million de poids lourds circulant sur les autoroutes alpines pourront ainsi se reporter vers le rail.

C'est vers ces investissements que doivent se porter les moyens publics et non vers un second tube sous le Mont-Blanc qui enverrait le signal inverse : celui d'une France qui continue de faire de la route la norme dans les Alpes, à l'encontre de ses différents engagements internationaux.

Par conséquent, le Conseil Municipal de Cordon attend du gouvernement français, un rejet clair et définitif de toute étude relative à un second tunnel routier sous le massif du Mont-Blanc et plus largement dans les alpes françaises.

Parallèlement, les élus demandent à l'État de tout mettre en œuvre pour assurer la réouverture de la ligne ferroviaire entre Aiton et Orbassano sans délai, ainsi que d'assurer les 4 millions d'euros nécessaires aux entreprises exploitantes, dont les finances pâtissent de la fermeture de l'infrastructure depuis l'éboulement de l'été 2023.

Le CONSEIL MUNICIPAL est invité à voter pour :

- **ADOPTER** la motion d'opposition au doublement tunnel du Mont-Blanc.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **ADOPTÉ** la motion d'opposition au doublement tunnel du Mont-Blanc.

La présente motion peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Télétransmis en Sous-préfecture le : **16 SEP. 2026**
Affiché le :

16 SEP. 2026

Fait à CORDON, le 15 septembre 2026
Le Maire

Le Secrétaire de Séance,

M. François PARIS



M. Romain PICCAMIGLIO